

Bovard, archidiacre de Viënne, Pacheul de Billehs, Conrad de Conarese, docteurs en lois, Benoît Ailliaud, jurisconsulte, Pierre, physicien, Guy, seigneur de Saint-Trivier, Humbert de Conflans et Thibaud de Cors, chevaliers, Jean, prieur de Yenne, Aymon de Boczozel, damoiseau, l'abbé de Savigny, les comte et comtesse de Savoie et M. et M^{me} de Beaujeu.

Guy, seigneur de Saint-Trivier, fut témoin, en 1286, avec Etienne de Lissieu, Pierre et Guichard de Marzé, chevaliers, Girin de Lacenas, damoiseau, et Hugon de Vulpille, cleric, de l'acquisition du fief de la maison d'Ars, faite par Louis de Beaujeu, de Jean d'Ars, damoiseau.

Guy de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, acheta, en 1287, de Josserand de Miséria, damoiseau, les usages, servis et tasques, qu'on à appelait tâches ou champarts, avec la haute justice qu'il avait dans la paroisse de Buénans, au-deçà de la rivière de Chalaronne, une vigne à Miséria, le ténement d'Etienne et Alard du Bois, dans la paroisse de Fleurieu et un servis de sept bichets seigle sur le moulin près du pont de Fleurieu, que Josserand de Miséria reconnut tenir du, fief de M. de Saint-Trivier.

En l'an 1289, les rois de France et d'Angleterre députèrent ce seigneur de Saint-Trivier, avec Nicolas de Billens, seigneur du Loir, pour connaître de l'infraction de trêve faite par Jean, dauphin de Viennois, contre le comte de Savoie, avec ordre de s'aboucher avec l'évêque de Vicence, légat du pape.

Le samedi après la Pentecôte de l'an 1291, Guy de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, fut arbitre, avec Humbert, dauphin de Viennois, et Jean de Châlons, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, d'un compromis passé au monastère de la Boyse, entre le sire de Beaujeu et Humbert iv, sire de Thoire et de Villars, et Humbert de Montluel, en présence de l'abbé de Belleville et d'Allemand du Puy, chevalier.

Le 11 novembre 1292, Guy, seigneur de Saint-Trivier,